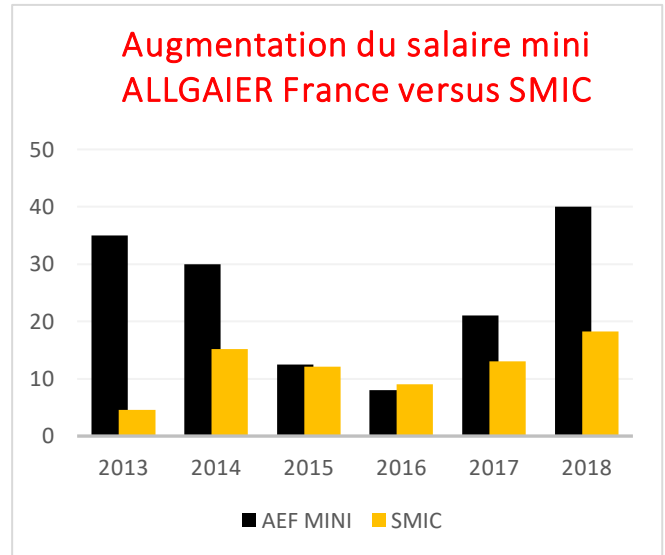




Accord NAO 2018

1- Augmentation générale : 1,7 % ou 40 € bruts à partir du 1^{er} mai 2018.

- Le passage de 30 à 40 € entrainera une augmentation mécanique de plus 120 € chaque année.
- Un impact signification sur les cotisations retraite et des points.
- Impact sur la pause rémunérée (+ 1,9€ mini).
- Impact sur la majoration des heures nuits (+ 8,4€ mini pour 32 h).



- **À noter** que le SMIC a augmenté de 18,2 € bruts au 1^{er} janvier 2018.



	Salaire mensuel brut		
	1 600 €	2 400 €	2 700 €
AG 1,7 ou 40 €	40	40,8	45,9
H nuits (32 H)	8,44	8,61	9,68
Pause (7,24 h)	1,91	1,95	2,19
Total / mois	50,35 €	51,36 €	57,78 €
Total / an	604,19 €	616,28 €	693,31 €

Augmentation individuelle : 0,3 %

2- Prime de vacances : + 30 €, soit un montant total de 800 € bruts.

3- Supplément d'intéressement : d'un montant de 150 € mini.

4- Mutuelle : Augmentation de la part employeur de 5 % soit 60 %.